



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION
DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES AFFAIRES
CULTURELLES

ARRETE DE CONSIGNATION

RÉF. D.C.L.E. 3

Affaire suivie par :
Marilys VAN DAELE

☎05.59.98.25.42
MVD/AL

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement, titre 1^{er} du livre V, et notamment son article L 514-1 ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU le récépissé de déclaration n° 98/IC/50 du 26 février 1998 délivré à la société ACOTRA pour l'exploitation de son établissement d'ARTHEZ-de-BEARN ;

VU l'arrêté préfectoral n° 03/IC/160 du 18 mars 2003 mettant en demeure Me Jean-Claude ENJALBERT, pour le compte de la société ACOTRA, de respecter les dispositions de l'article 34.1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 susvisé pour la remise en état du site d'ARTHEZ-de-BEARN ;

VU le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 16 décembre 2003 ;

CONSIDERANT que la société ACOTRA, dont le siège social est à CAMPSAS (82370) est en liquidation judiciaire ;

.../...

Article 3 :

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois pour l'exploitant de l'installation, de 4 ans pour les tiers.

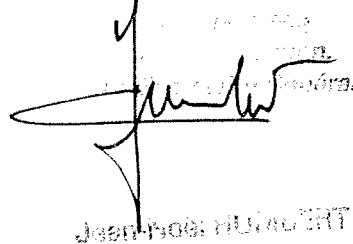
Article 5 : ampliation et exécution

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,
M. le Trésorier Payeur Général du Département des Pyrénées-Atlantiques,
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
M. l'Inspecteur des Installations Classées,
M. le Maire de la Commune d'ARTHEZ-de-BEARN,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Me Jean-Claude ENJALBERT, pour le compte de la société ACOTRA.

Fait à Pau, le 19 FEV 2004

Le Préfet



Jean-Claude ENJALBERT